



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Neuvième réunion du Sous-groupe de l'Infrastructure et de la Gestion de l'Information de l'AASPG (IIM/SG9)

Dakar, Sénégal, du 3 au 7 août 2026

Point 4 de l'ordre du jour. Carences de la navigation aérienne

WP4.1 Etat des carences de navigation aérienne dans les domaines CNS, AIM et MET

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ
Ce nette de travail fait le point sur l'état des carences de navigation aérienne dans les domaines des communications, de la navigation et de la surveillance (CNS), de la gestion de l'information aéronautique (AIM) et de la météorologie (MET) enregistrées via la base de données AFI des carences de navigation aérienne (AANDDD). Il présente les résultats de l'examen mené par les bureaux régionaux de l'OACI et met en lumière l'état des carences confirmées ainsi que les actions de suivi connexes Action de la réunion au paragraphe 3
RÉFÉRENCE(s) : ▪ Manuel de procédure AASPG ▪ Plan mondial de navigation aérienne GANP (Doc. 9750, 6e édition) ▪ Plan régional AFI de navigation aérienne de Doc. 7474 ▪ AFI e-ANP
Ce document de travail concerne les objectifs stratégiques de l'OACI : <i>A – Chaque vol est sécurisé et sûr ; C – L'aviation assure une mobilité sans couture, accessible et fiable pour tous.</i>

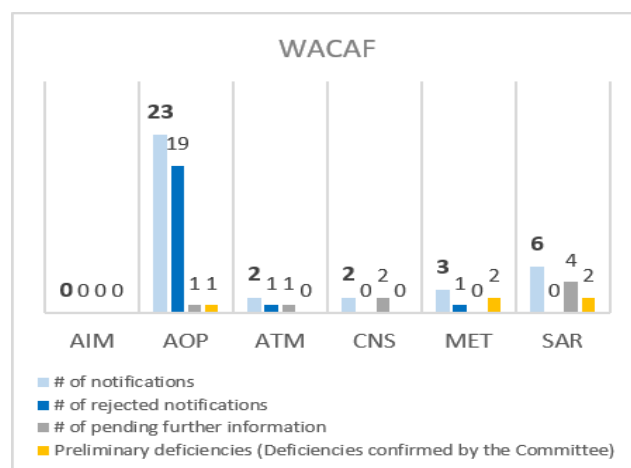
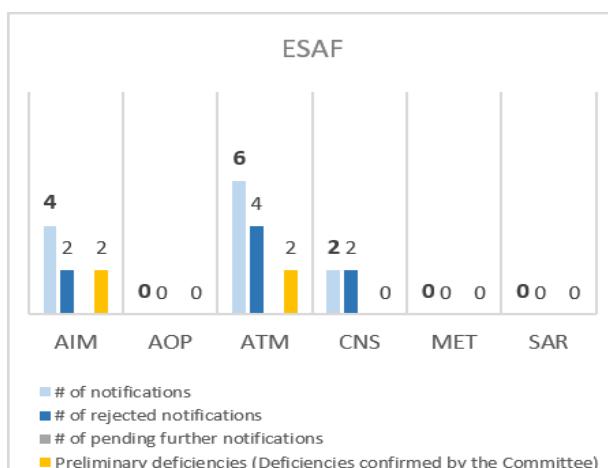
1. INTRODUCTION

- 1.1 La base de données AFI des carences de navigation aérienne de (AANDDD) reste le principal mécanisme pour l'identification, l'évaluation, le suivi et la résolution des carences de navigation aérienne dans la région de AFI. La gestion des carences soutient la mise en œuvre du Plan régional AFI de Navigation Aérienne et contribue à l'amélioration continue des services de navigation aérienne.
- 1.2 Conformément à la méthodologie approuvée pour la gestion des carences de navigation aérienne, les notifications soumises par l'intermédiaire de l'AANDDD sont examinées par les bureaux régionaux de l'OACI afin d'en déterminer la pertinence, d'évaluer leur impact opérationnel et d'identifier les actions de suivi requises par les États et organisations concernés.

2. DISCUSSIONS

2.1 En octobre 2025, quarante-huit (48) notifications concernant des potentiels carences de navigation aérienne avaient été soumises via la plateforme AANDD. À la suite d'un examen par les bureaux régionaux de l'OACI, les notifications ont été classées comme suit :

- a) Vingt-neuf (29) notifications relatives à AIM, AOP, ATM, CNS et MET ont été évaluées comme ne constituant pas des carences ;
- b) Huit (8) notifications concernant AOP, ATM, CNS et SAR nécessitaient des informations complémentaires et des clarifications de la part des parties prenantes concernées ;
- c) Neuf (9) notifications concernant AIM, AOP, ATM, MET et SAR ont été confirmées comme des carences préliminaires et les États concernés ont été invités à soumettre des plans d'action corrective ; et
- d) Quatre (4) carences liées à l'AOP ont été signalées, dont deux (2) ont depuis été résolues.



2.2 Les carences préliminaires confirmées continuent d'être suivies par les bureaux régionaux de l'OACI en coordination avec les États concernés. Des mesures correctives appropriées sont prises pour résoudre les problèmes identifiés et prévenir leur récurrence.

2.3 Toute carence confirmée qui reste non résolue dans le délai convenu sera signalée aux organismes compétents de l'AASPG pour examen approfondi.

3. ACTIONS DE LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) noter l'état des carences de navigation aérienne dans les domaines CNS, AIM et MET ;
- b) encourager les États à corriger les carences identifiées en temps opportun et à fournir des mises à jour sur la mise en œuvre des plans d'action corrective ; et
- c) encourager les États et organisations à continuer d'utiliser le mécanisme AANDD pour la notification et le suivi des carences de navigation aérienne.

----- FIN -----